

Séance du vendredi 28 novembre 2008
--

L'an deux mil huit, le vingt huit novembre, le Conseil Municipal de Courcelles-Sapicourt légalement convoqué, s'est réuni publiquement au lieu ordinaire des séances sous la présidence de LAMPE Jean-Claude,

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, CARRE Pierre, MAZZINI Grégoire, LEVEAUX Philippe, LESUEUR Jacky, MICHEL Jean, CULEUX Xavier, RONSEAUX Jean-Noël.

Absents excusés : PROLA Thierry donne pouvoir à Jean MICHEL.

1 – DELIBERATIONS.

n° 29.2008 : contrat enfance jeunesse avec la C.A.F.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Afin de permettre le renouvellement du contrat enfance arrivé à terme au 31/12/2007,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec la C.A.F, un contrat enfance jeunesse (volet jeunesse) d'une durée de 4 ans pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2011, en partenariat avec les communes de AUBILLY, BRANSCOURT, GERMIGNY, JANVRY, MERY-PREMECY, ROSNAY et TRESLON.

n° 30.2008 : journée de solidarité des agents communaux.

Le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0.30 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie. Dans la fonction publique territoriale, cette journée est fixée par délibération. L'assemblée est amenée à se prononcer sur les nouvelles modalités d'application de ce dispositif au niveau de la collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 7-1,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu la délibération n° 56/2001 du 20 décembre 2001 relative à l'ARTT,

Après consultation du personnel,

Le Maire propose à l'assemblée,

La journée de solidarité peut être accomplie selon la modalité suivante :

- autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion d'un jour de congé annuel :

- la journée de solidarité sera calculée au prorata tempo ri du temps de travail des agents communaux, ces heures seront réalisées les premiers jeudis de chaque mois dès le 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modalité proposée qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2009 et sera applicable aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

2 – COLIS DES ANCIENS.

Gérald MABILE se charge de l'achat des colis. Le montant est fixé à 30 € par foyer. Les colis seront distribués lors des vœux du maire le samedi 17 janvier 2009. Jacky LESUEUR se charge de l'achat des galettes des rois.

3 – QUESTIONS DIVERSES.

Travaux RMC/MPC : Les travaux de réfection du bas de mur de la mairie côté tennis sont terminés. Par contre la dalle située à la sortie du foyer rural à été refaite mais le résultat n'est toujours pas satisfaisant. Le responsable de l'entreprise sera contacté afin de venir constater le résultat. De plus il devra réparer le goudron du tennis endommagé par l'un de ses camions.

Association des 8 villages : Les maires des 8 villages ont rencontré Catherine VAUTRIN suite aux problèmes de trésorerie rencontrés par l'association avec l'arrêté des contrats aidés. Madame VAUTRIN fera remonter l'information auprès des politiques. Elle a fait savoir aux maires qu'elle pouvait aider pécuniairement tout projet d'investissement.

Syndicat Intercommunal Scolaire : Le point a été fait sur l'entretien des bâtiments. Suite à l'avis favorable des Maires présents, l'étude pour l'agrandissement sera budgétisé sur l'année 2009.

P.L.U Muizon : Le 18 novembre dernier a eu lieu une réunion pour la modification du P.L.U. Effectivement, l'entreprise Le Bâtiment Associé voulait s'agrandir mais le PLU ne le permettant pas, elle souhaitait partir de la commune de Muizon. Cette dernière modifie son P.L.U afin de permettre à l'entreprise de rester sur son territoire.

Syndicat des Eaux de la Garenne : Monsieur CARRE rend compte de la réunion.

Courcelles de France : Une assemblée aura lieu les 6 et 7 décembre prochains.

Téléthon 2008 : Les pompiers passeront sur la commune le 6 décembre pour le Téléthon.

Travaux du réseau d'eau potable : La Communauté de Communes demande que la commune lui fasse part des prochains travaux de voirie sur la commune.

Arbres : Monsieur Jean-Noël RONSEAUX donne rendez-vous aux conseillers samedi 29 novembre 2008 à 8 h30 afin d'abattre un noyer rue de Bury et d'installer les décorations de Noël sur la Mairie.